



Proposition de projet : Sentier des Glaciers





Proposition

Nouveau sentier de marche et de vélo allant de Jasper au champ de glace Columbia, le long de la promenade des Glaciers

Utilisation possible de certains tronçons du sentier en hiver



La proposition a été annoncée en mars 2016, dans le budget de 2016.



Parcs Canada est résolu à protéger l'intégrité écologique

tout en offrant à la population canadienne un nombre accru de possibilités de faire l'expérience du plein air

et de découvrir notre environnement et notre patrimoine.





La consultation et la mobilisation du public sont une priorité clé.

Les résultats de l'analyse d'impact détaillée et les commentaires recueillis lors de la consultation du public et des partenaires éclaireront la décision concernant le projet dans son ensemble.





Choix du parcours

Faire en sorte que les usagers se sentent à l'aise et qu'ils puissent profiter des paysages et de la nature

Maximiser l'utilisation de l'infrastructure existante

Réduire le plus possible les effets sur les ressources naturelles et culturelles

Relier des aires de fréquentation diurne, des belvédères et des campings existants

Réduire à un minimum le nombre de traversées de route



Eboctis Jonas

Dans le choix du parcours, nous avons tenu compte de la nécessité de :

Veiller à ce que les usagers se sentent à l'aise et à ce qu'ils puissent profiter des paysages et de la nature

Maximiser l'utilisation de l'infrastructure déjà en place

Limiter le plus possible les effets sur les ressources naturelles et culturelles

Réduire à un minimum le nombre de traversées de route

Relier des aires de fréquentation diurne, des belvédères et des campings existants



Parcours proposé

109 km : de Jasper au camping Wilcox

Plus de 95 % du parcours proposé se trouve dans la zone Loisirs de plein air

Utilisation de sentiers existants et d'anciens tronçons de route

Utilisation de ponts existants, dans la mesure du possible



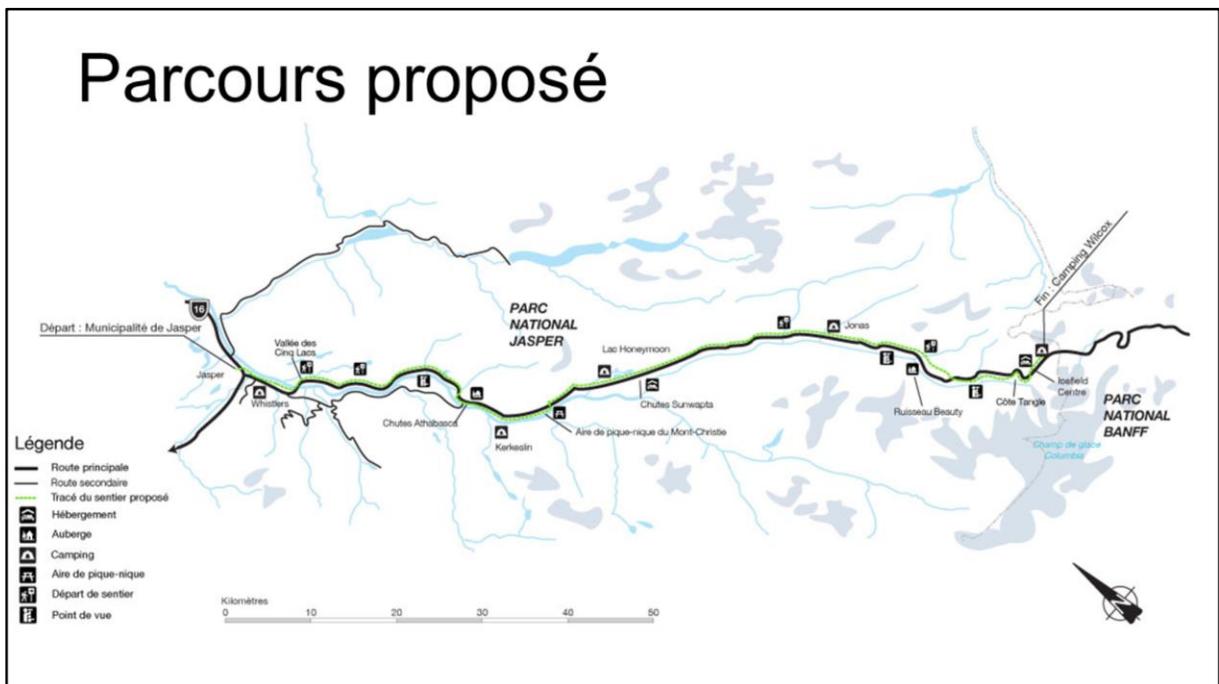
La zone Loisirs de plein air (zone 4) offre aux visiteurs une vaste gamme de possibilités de mieux comprendre le patrimoine du parc, de l'apprécier à sa juste valeur et d'en profiter pleinement. L'accès direct en véhicule à moteur est autorisé. La zone Loisirs de plein air englobe des installations de l'avant-pays et des emprises routières.

Un tronçon d'environ 7 km du sentier sera aménagé dans la zone Milieu sauvage (zone 2), sur une parcelle déjà perturbée. Nous tirerons parti de la présence d'une ancienne route.

Nous ne proposons pas d'utiliser l'ancienne route partout où elle existe encore. Nous le ferons uniquement dans les cas où ce choix permet de réduire les risques de conflits humains-animaux sauvages, d'éviter du terrain instable et d'enrichir l'expérience du visiteur.

Nous réduirions à un minimum le nombre de ponts à construire. Le sentier traverserait le pont de l'Athabasca, illustré sur la photo.

Parcours proposé



109 km, de Jasper au camping Wilcox

Le sentier débute à Jasper et suit l'avenue Hazel/la route 93A pour rejoindre la promenade des Glaciers à la hauteur du complexe d'hébergement Alpine Village.

Il suit le côté est de la promenade des Glaciers sur la majeure partie de son parcours.

Tracé proposé du côté ouest :

- Des chutes Athabasca à l'aire de pique-nique du Mont-Christie
- Colline Tangle

Les traversées de route consisteront en des passages à niveau indiqués par des balises et des panneaux de signalisation appropriés.

Nous prévoyons aménager des passages à niveau pour faciliter l'accès à des attractions et à des établissements d'hébergement situés de l'autre côté de la route.



Ancienne route

Construite dans les années 1930, asphaltée (en partie)

Abandonnée dans les années 1960

Le terrain n'a jamais été remis en état; l'asphalte et certains éléments d'infrastructure sont encore en place

Utilisation d'environ 10 km

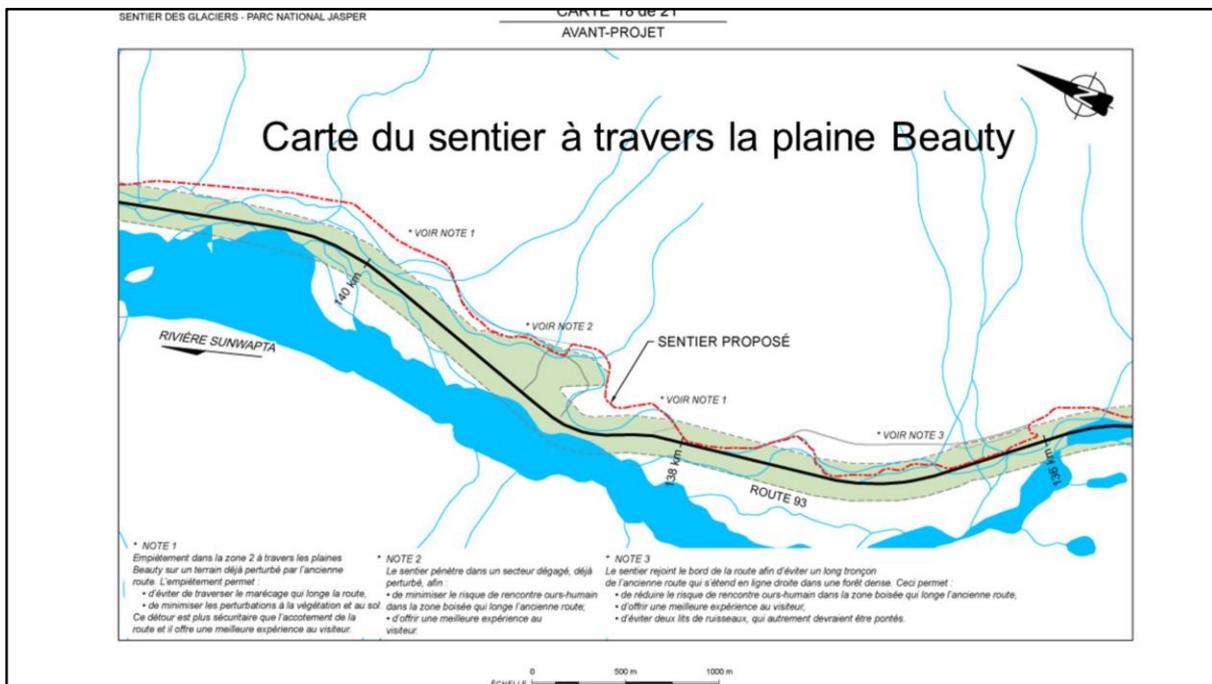
Principalement dans le secteur de la plaine Beauty, à 85 km au sud de Jasper



Une bonne partie de l'ancienne route consistait en un couloir étroit tracé dans la forêt. Les vues étaient très limitées comparativement à celles qu'offre la nouvelle promenade. Cependant, dans le secteur de la plaine Beauty, l'ancienne route passait dans un milieu ouvert en longeant la forêt. Elle évitait la plaine inondable et les zones humides que traverse aujourd'hui la promenade. Entre la plaine Beauty et la passerelle des Glaciers, l'ancien tronçon de route évite les côtes raides et les talus escarpés qui bordent la promenade.

Pour franchir l'éboulis Jonas, nous pourrions profiter du couloir déjà perturbé de l'ancienne route (l'asphalte est encore en place). Ce tronçon contourne une zone humide tout en évitant le talus d'éboulis, une zone sensible.

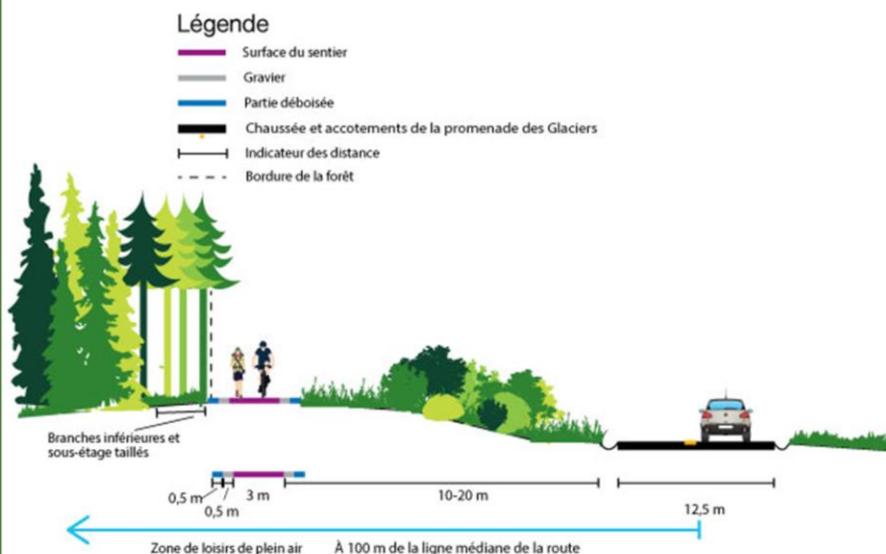
Dans d'autres secteurs, il serait possible d'utiliser de courts tronçons de l'ancienne route (de 100 à 500 m) qui bordent la nouvelle promenade.



Le sentier traverserait la plaine Beauty en faisant usage de l'ancienne route là où il convient de le faire. Il passerait par une ancienne carrière de gravier pour éviter une section de forêt, ce qui permettrait d'améliorer les possibilités d'observation des panoramas. Ce tronçon du sentier éviterait aussi une section de forêt dense au 137^e kilomètre afin de réduire les risques de conflits humains-animaux, d'éviter deux ruisseaux qui nécessiteraient la construction de ponts et d'améliorer les vues offertes.



Disposition proposée



Aménagement à la lisière d'une forêt naturelle.

Enlèvement du sous-bois près du sentier pour réduire les risques de conflits humains-animaux.

Aménagement du sentier à l'extérieur de la zone de déneigement (de 15 à 20 m de largeur), afin de permettre une utilisation hivernale.





Conception

- Sentier conçu pour des vitesses de 30km/h
 - ✓ - Recours à des ralentisseurs
- Lignes de vue d'environ 40 m
- Surface durcie



Sentier de l'Héritage du parc national

- Les vélos de cyclotourisme roulent généralement à 20-25 km/h sur la plaine. Les vélos de route sont plus rapides.
- Les cyclistes qui roulent à 30 km/h disposent d'un plan de vue équivalant à environ 4-5 secondes, ce qui est important pour éviter des conflits avec les ours. Les lignes de vue plus longues sont à privilégier, dans la mesure du possible.
- La zone de déneigement fait de 15 à 20 m de largeur. En aménageant le sentier hors de cette zone, il devient possible de l'utiliser au printemps et en hiver. De plus, il neige parfois en été et en automne.

Photo : Sentier de l'Héritage, près de Banff



Les photos montrent de quelle manière le sentier de l'Héritage, qui relie Banff à Canmore, tire profit du terrain naturel. Plutôt que d'être tracé en ligne droite, le sentier décrit un parcours sinueux en contournant les obstacles et les caractéristiques naturelles. Il est aménagé lui aussi à la lisière de la forêt.



Expérience du visiteur

- Réduire à un minimum les traversées de route
- Relier les installations existantes
- Tirer parti de nouveaux points de vue
- Prévoir des haltes d'interprétation



Belvédère des Chevres-et-des-Glaci



Nous sollicitons votre rétroaction sur trois thèmes :

- Considérations écologiques
- Conception et tracé du sentier
- Utilisation récréative et tourisme



Il y aura des stations pour chacun des thèmes, et chacune fournira des détails supplémentaires.



Prochaines étapes

Étape	Dates
Volet 1 : Consultation du public et des Autochtones – Rétroaction en vue de la rédaction du rapport d'AID	Du 1 ^{er} mars au 24 avril 2017
Rédaction du rapport d'AID pour le volet 2 des consultations – Intégration des commentaires recueillis au cours de la première partie	De mai à juillet 2017
Volet 2 : Consultation du public et des Autochtones – Examen de l'ébauche du rapport d'AID - Présentation de l'ébauche du rapport d'analyse d'impact détaillée (qui tient compte du résultat des consultations) à des fins d'examen par le public et les Autochtones (accessible en ligne et en version imprimée)	De la mi-juillet à la mi-août 2017
Décision à la lumière de l'analyse d'impact détaillée	Septembre 2017



Photos :
Ryan Bray /©Parcs Canada
Rogier Gruys /©Parcs Canada
Kevin Gedling /©Parcs Canada
Nicole Gaboury /©Parcs Canada
Rogier Gruys

Nous sommes ouverts
à tous les commentaires